

Conseil Communal
Séance du 18 mars 2010

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;

COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;

*MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,
LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;*

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

Présentation par l'AIIVE, Secteur Valorisation et Propreté, Monsieur Olivier MAILLEUX, Conseiller en Environnement, du coût de la gestion des déchets à Vaux-sur-Sûre.

1. Règlement-taxe annuelle sur la gestion des déchets – exercices 2010 et 2011.

Revu le règlement-taxe de 2009 et vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 (notamment les articles 7 et 10). Etant donné que la Commune doit répercuter directement les coûts de gestion des déchets de manière progressive, sans être inférieure à 75% en 2008, 85% en 2010, 90% en 2011 et 95% en 2012.

Vu les propositions faites par Idelux-AIVE pour arriver au taux de 85 et 90%, le Conseil Communal accepte à l'unanimité les modifications suivantes des forfaits :

	2010	2011	Nombre de vidanges gratuites à V-S-S	Proposition Idelux
Ménage composé d'une seule personne	116,00 €	140,00	32 vidanges	32 vidanges
Ménage composé de 2 ou 3 personnes	194,00 €	233,00 €	36 vidanges	34 vidanges
Ménage composé de 4 personnes et plus	230,00 €	276,00 €	40 vidanges	36 vidanges
Ménage avec chambres d'hôtes	230,00 €	276,00 €	40 vidanges	
Gardiennes d'enfants ONE et indépendantes	230,00 €	276,00 €	52 vidanges	

	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>Nombre de vidanges gratuites</i>
Economie et commerce	230,00 €	276,00 €	52 vidanges
Gîtes	230,00 €	276,00 €	52 vidanges
Campings	230,00 €	276,00 €	52 vidanges
Maisons de repos	230,00 €	276,00 €	52 vidanges

Montant unitaire de 2,74€ par vidange de conteneur supplémentaire, c'est-à-dire au-delà du nombre alloué gratuitement.

52 vidanges pour les personnes dont l'état de santé, établi par un certificat médical, exige une utilisation permanente de langes ou de poches.

Cette hausse fut déjà expliquée au budget sur base des chiffres globaux.

Pourquoi un nombre de vidanges limité ?

Il s'agit d'une obligation fixée par un arrêté du Gouvernement wallon du 05 mars 2008 et sur proposition du Ministre de l'Environnement de l'époque, Monsieur Benoît LUTGEN.

Comparaison par rapport aux autres communes de la zone Idelux.

Bertogne : 26 - 30
 Durbuy : 24 - 26
 Fauvillers : 26 – 26 – 30
 Habay (idem V-S-S) : 32 – 36 – 40
 Nassogne : 22
 Sainte-Ode : 32 – 34 – 34
 Tenneville : 31

2. CPAS : rapport de la Commission locale pour l'Energie : approbation.

Présentation : Madame Malika SONNET, Présidente du CPAS.

Le Conseil Communal approuve le rapport d'activités de la Commission locale pour l'Energie pour l'année 2009.

3. Avis sur les budgets des Fabriques d'Eglises.

Fabrique d'Eglise	Exercice comptable	Intervention Communale à l'ordinaire	Intervention Communale à l'extraordinaire
HOMPRES	2009	2.143,39 €	
HOMPRES	2010	13.129,06 €	
REMOIVILLE-REMICAMPAGNE	2010	20.820,29 €	6.500 € Rappel: remplacement orgue

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur ces 3 budgets.

4. Avis sur la modification budgétaire de la Fabrique d'Eglise de Chenogne.

Cette modification vise à la régularisation des travaux effectués par la Commune sur un bien appartenant à la Fabrique d'Eglise de Chenogne (cfr dernier Conseil Communal).

Recettes supplémentaires (intervention communale extraordinaire) : 11.780,25 €

Dépenses supplémentaires (travaux extraordinaires) : 11.780,25 €.

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur cette modification budgétaire 2010.

5. Avis sur les comptes de la Fabrique d'Eglise de Hompré.

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur les comptes 2007 et 2008 de la Fabrique d'Eglise de Hompré. Ceux-ci se présentent comme suit :

Année	Dépenses	Recettes	Boni	Intervention communale à l'ordinaire
2007	20.708,29 €	21.383,04 €	674,75 €	10.259,00 €
2008	15.218,20 €	18.026,28 €	2.808,08 €	15.400,39 €

6. Entretien et renouvellement de filets d'eau (Entretien voirie 2009) : approbation du cahier des charges et fixation des conditions du marché.

Présentation : Monsieur Daniel COLLARD, Echevin des Travaux.

Montant estimé des travaux : 312.596,24 € TVAC.

Mode de passation : adjudication publique.

Il s'agit principalement de placement de filets d'eau devant de nouvelles habitations de la commune.

Le Conseil Communal approuve le cahier des charges et les conditions du marché.

7. Réalisation d'un accès et d'un parking au Cercle Culturel de Sibret : approbation du cahier spécial des charges et fixation des conditions du marché.

Présentation : Monsieur Daniel COLLARD, Echevin des Travaux.

Suite à l'acquisition, il y a quelques temps déjà, de terrains à la Fabrique d'Eglise de Sibret, nous pouvons maintenant procéder à la réalisation d'un accès et d'un parking au Cercle Culturel de Sibret.

Cet aménagement va permettre :

- Une mise en valeur du Cercle,
- Une meilleure circulation aux alentours des bâtiments (très important pour, par exemple, les services de sécurité mais aussi les utilisateurs via le parking (+/- 25 places ...). Cela permettra aussi d'avoir 2 accès piétons pour l'entrée dans le bâtiment : un côté de la rue de la Roye et un autre via l'entrée principale en longeant le logement du Cercle.

Estimation des travaux : 108.752,99 €.

Mode de passation : adjudication publique.

Le Conseil Communal approuve le cahier spécial des charges et les conditions du marché.

8. Approbation du devis estimatif d'Interlux pour le déplacement d'un poteau BT et de deux candélabres dans le cadre de la Construction de la Crèche à Vaux-sur-Sûre.

Compte tenu des travaux de construction de la crèche et comme nous l'avons fait pour la maison communale, il y a quelques temps, le Conseil Communal approuve les travaux de déplacement d'un poteau BT (2.028,87 € HTVA) et de 2 candélabres (982,46 € HTVA) ; et approuve ainsi le devis Interlux.

9. Travaux d'égouttage rues du Moulin et du Manège, financés par la SPGE : approbation du décompte final.

Vu la réalisation par la SPGE des travaux d'égouttage rues du Manège et du Moulin et vu le contrat d'agglomération approuvé par le Conseil Communal en sa séance du 22/07/2003 et plus particulièrement la décision de souscrire les parts au capital de l'A.I.V.E. à concurrence du montant de la quote-part financière de la Commune.

Le Conseil Communal :

- approuve le décompte final des travaux au montant de 759.550,57 € hors TVA ;
- souscrit 12.760 parts de la catégorie F de 25,00 euros chacune de l'organisme d'épuration agréé AIVE correspondant à la quote-part financière dans les travaux susvisés, soit 319.000,00 euros ;
- charge le Collège Communal de libérer annuellement le montant souscrit à concurrence d'au minimum 1/20^{ème} de cette souscription jusqu'à la libération totale des fonds.

10. Remplacement des menuiseries extérieures à l'Ecole de Nives (UREBA) : approbation du décompte final des honoraires de l'Auteur de Projet.

Compte tenu de l'arrêt de la procédure des travaux TPN (remplacement des châssis) et de la reprise de ce dossier dans le cadre UREBA et dès lors une adaptation des cahier spécial des charges, métrés et plans ainsi qu'une seconde séance de marché public, le Conseil Communal approuve un supplément d'honoraires de 20% à l'auteur de projet : Ingrid PIERLOT et donc un décompte final de 1.020,22 € HTVA.

11. Site sportif et touristique (Académie de Golf, ...) à Vaux-sur-Sûre : étude d'incidence : décision de principe et fixation des conditions de marché.

Nous avons rediscuté de ce dossier au cours du dernier Conseil Communal (lors du vote du budget).

L'auteur de projet désigné pour ce dossier en est au stade de l'avant-projet. Cependant, suivant le CWATUP, il faut maintenant procéder à une étude d'incidence. C'est pourquoi le Conseil Communal arrête les conditions du marché pour la désignation d'un Bureau d'étude. PNSP – le Bureau doit être agréé par la Région wallonne.

12. Travaux de reboisement dans les bois soumis au régime forestier : addendum devis forestier subsidié (lot 1 – gyrobroyage) : ratification.

Etant donné que le devis forestier n° 6-3523 a fait l'objet d'une erreur au moment de sa rédaction par la DGRN au niveau des travaux de préparations de terrains (gyrobroyage), le lieu-dit « La Flucha » n'a pas été repris dans l'estimatif des travaux, or, cette parcelle d'une superficie totale de 4 h30 nécessite le gyrobroyage.

La Commune a seulement été informée de cette erreur en date du 27 janvier 2010. Il était impératif de rectifier les documents de remises de prix et par conséquent, il fallait revoir le devis d'un montant initial de 54.476,75 € hors TVA. Suite aux rectifications, le montant du devis s'élève à présent à 58.000 € hors TVA, le délai de remise des offres ayant été postposé.

Le Conseil Communal prend acte de la décision du Collège Communal du 2 février 2010.

13. Octroi d'un subside complémentaire de 288,31 euros à la Ferme du Monceau – phasing out de l'Objectif 5B/patrimoine.

Les travaux de restauration réalisés dans le cadre du dossier Feder, programme Objectif 2 rural sont achevés à la Ferme du Monceau.

L'intervention de la Commune pour l'entièreté du projet est arrêté définitivement à 0,43% soit 1.221,20 €. Compte tenu de ce décompte final, le Conseil Communal octroie un subside complémentaire pour une somme de 288,31 € et de fixer définitivement sa quote-part à 1.221,20 €.

14. Approbation des projets d'acte de lotissement et d'aliénation d'un terrain à Monsieur Philippe DESSET à Remichampagne.

Le Conseil Communal approuve d'abord l'acte de lotissement (lotissement en 2 lots : un de 08 a 46 ca destiné à la construction ; le second de 04 a 05 ca qui est exclu du périmètre du lotissement).

Le Conseil Communal approuve également le projet d'acte de vente de gré à gré à Monsieur Philippe DESSET du lot 1 et d'une partie du lot 2 pour une contenance de 01 a 65 ca. Le prix de la vente s'élève à 17.500 € et les frais d'acte à charge de Monsieur DESSET.

15. Approbation des projets d'acte de lotissement et d'échange avec la SPRL LIGOT à Jodenville.

Le Conseil Communal approuve d'abord le projet d'acte de lotissement dans le cadre du dossier déjà discuté à un Conseil Communal précédent et qui visait un lotissement situé à Jodenville appartenant à la SPRL LIGOT et à la Commune de Vaux-sur-Sûre et qui fut délivré le 08/12/2009 (la Commune est propriétaire du lot 10).

Le Conseil Communal approuve également le projet d'acte d'échange avec la SPRL LIGOT de terrains situés à Jodenville à savoir :

- Le lot 10 du lotissement appartenant à la Commune sur lequel se situe l'hangar de la Coopérative (contenance 13 a 63 ca).

contre

- Un terrain appartenant à la SPRL LIGOT situé au centre de Jodenville et sur lequel se situe également un hangar. Cet hangar doit faire l'objet d'un agrandissement afin d'avoir la même capacité que celui de la Coopérative (contenance de 18 a 76 ca).

L'échange se fait sans soulte.

L'avantage pour la Commune est de pouvoir disposer d'un terrain mieux situé et d'une plus grande capacité. Précisons que celui-ci sera remis par bail emphytéotique à la Coopérative agricole, qui marque son accord sur ce projet.

16. Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur dans le cadre de la législation régionale relative aux infractions environnementales : approbation de la mise à jour.

Il existe déjà une convention entre la Commune et la Province relative à la mise à disposition d'un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur, et ce, dans le cadre des sanctions administratives. Cette Convention fonctionne très bien.

Aussi, le Conseil Communal approuve une même Convention mais celle-ci dans le cadre de la législation régionale relative aux infractions environnementales (décret du 05/06/2008).

17. Convention de partenariat entre la Commune de Vaux-sur-Sûre et l'ASBL « Territoires de la Mémoire » : approbation.

La somme de 125 € a déjà été inscrite au budget 2010 concernant cette Convention.

Le Conseil Communal approuve cette Convention avec cette ASBL située à Liège et dont l'objet social est de sensibiliser aux dangers du racisme, de la xénophobie et de la résurgence

des idées d'extrême droite, de faire prendre conscience des excès auxquels peuvent aboutir les exclusions, de favoriser un consensus démocratique et la construction d'une société juste, progressiste et fraternelle. Cette Convention permettra aux écoles et au Conseil Communal des enfants de profiter des divers avantages liés à ce partenariat.

18. Mise en non-valeur de subside TPN Ecole Sibret – Réfection des Façades.

La promesse de subside était de 24.304,41 €. Sur base du décompte final, le subside s'élève à 22.535,60 €.

Dès lors, le Conseil Communal met en non-valeur la somme de 1.768,81 €.

19. Constitution d'une provision pour l'accueil extra-scolaire (garderie du mercredi après-midi) : approbation.

Le Conseil Communal met à disposition de la coordinatrice de l'accueil extra-scolaire une somme de 250 € destinée à lui permettre de menues dépenses (ex. : petit matériel de bricolage, entrées piscine, ...).

20. Désignation d'un avocat dans le cadre d'un dossier de recouvrement de loyers impayés.

Compte tenu d'un dossier pour lequel nous sommes passés en conciliation et pour lequel (après cette conciliation) il y aurait paiement des arriérés de loyers, le Conseil Communal accepte le principe de la désignation d'un avocat pour ester en Justice de Paix pour le recouvrement des sommes impayées au cas où celles-ci ne seraient effectivement pas payées à la date fixée en conciliation.